

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE	07 juin 2025
DATE DE CONVOCATION	30 mai 2025
DATE D’AFFICHAGE	10 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	21
PROCURATION(S)	11
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOU, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM LEGO, GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. LEGO à M. JAMET, M. GODEFROY à M. BALUT, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON, à Mme LEFEBVRE, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme VINCENT à Mme DUVALLET, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, SWIECH, BARAT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°13

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) – AVENANT À
LA CONVENTION TRIENNALE AVEC LABELLISATION
QUALITÉ « PLAN MERCREDI » DES ACCUEILS DE LOISIRS

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil municipal :

Dès 2013, parmi les premières communes, la Ville de Val-de-Reuil a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes éducatifs dans le 1^{er} degré en respectant les préconisations du ministère de l'éducation nationale.

Ce dispositif est formalisé depuis 2013, dans le Projet Educatif du Territoire (PEdT), contractualisé par la Ville avec l'État et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Eure. Les partenaires institutionnels ont ensuite validé le renouvellement de cette convention pour la période 2024-2027.

Les objectifs poursuivis par le PEDT sont :

- Proposer aux enfants et aux familles un projet éducatif global et cohérent ;
- Faciliter la réussite scolaire et éducative de l'ensemble des élèves ;
- Favoriser l'épanouissement de chaque enfant ;

Accusé de réception en préfecture
N° 25/06/13
Date de télétransmission : 07/06/2025
Date de réception préfecture : 07/06/2025

- Permettre aux enfants les plus éloignés des activités sportives, culturelles, artistiques, d'y accéder plus facilement.

Compte tenu de la réorganisation du temps scolaire sur 4 jours prévue à la rentrée de septembre 2025, il convient de mettre à jour le PEdT par l'intermédiaire d'un avenant à la convention d'origine pour intégrer la nouvelle organisation du temps scolaire.

En application des articles L.551-1 et R.551-13 du code de l'éducation, le **Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant au PEdT, ainsi que tous les documents afférents.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET